

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

N°2018-BC-5S-DSCT-39

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 28 du mois de Juin à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSES : MM. Jean-Claude PIOCHE – Solaire COCO (Procuration à Jocelyn CUIRASSIER)

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT ET GUADELOUPE TECH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-5,

Considérant son projet de territoire, et sa qualité de territoire d'intelligence, la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) qui génère par définition, beaucoup de données qui mises à disposition peuvent permettre la création d'applications, de plateformes pour faciliter la vie des citoyens, les informer et les fidéliser,

Considérant la volonté de la CARL de mettre à disposition des lieux et moyens pour faciliter l'expérimentation, adopter une stratégie transparente et évaluée d'Open Data, accompagner la rencontre entre acteurs privés, et promouvoir activement la transition numérique,

Considérant que la mise en place d'un territoire d'intelligences c'est aussi une formidable opportunité de faire de la CARL, un laboratoire d'expérimentation à destination des entreprises et des acteurs du numérique en mettant en place les conditions pour innover, créer, tester des projets sur le terrain,

Considérant une logique d'ancrage de cette stratégie dans la réalité du territoire, il était primordial de mettre en commun des compétences et idées des acteurs locaux pour cheminer vers un concept de territoire d'intelligences : « un territoire qui associe l'ensemble de ses acteurs (administrés, associations, entreprises) en prenant en compte ses besoins et problématiques dans le design de politiques publiques efficaces pour bâtir un projet global et bénéfique à tous »,

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre en œuvre un partenariat avec Guadeloupe Tech qui permettra l'organisation de nombreuses actions telles que l'organisation de :

- **Startup.GP**, première rencontre dédiée au monde des startups et de l'économie numérique novatrice en Guadeloupe ;
- Hackathon, concours d'idées innovantes et programmation informatique collaborative sur plusieurs jours ;
- Evénements de networking de type webapéros ou rencontres de l'innovation ;
- Formations et ateliers thématiques en relation avec les besoins et problématiques du territoire (concours de pitches, RGPD ;
- Espaces de co-working et tiers-lieu.
- Etudes et livres blancs ;

Sera également confiée à ce partenariat, la mission de soutien au **CARLAB**, projet de bus numérique itinérant sur le territoire de La Riviera du Levant.

ARTICLE 2 : D'attribuer à Guadeloupe Tech une subvention de 5 000 euros pour la mise en œuvre de ces actions.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du plan d'actions Riviera 3.0 seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Gosier, le 28 Juin 2018

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

